

DROITS D'INSCRIPTION

Année scolaire 2021-2022

(à compter du 1^{er} septembre 2021)

I) Tarifs des cours :

RAPPEL : Toute inscription confirmée après le mois d'essai sera définitive et engagera le paiement des droits sur les 3 trimestres, même en cas de démission pendant l'année.

1) Cas général :

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL *	MONTANT TRIMESTRIEL			
	tarif préférentiel (CCGAM)		tarif plein (hors CCGAM)	
	Enfant 1 instrument	Adulte 1 instrument	Enfant 1 instrument	Adulte 1 instrument
TRANCHE 1 - de 580 €	28 €	42 €	42 €	63 €
TRANCHE 2 de 581 à 1040 €	51 €	77 €	77 €	116 €
TRANCHE 3 de 1041 à 1450 €	77 €	116 €	116 €	174 €
TRANCHE 4 de 1451 à 1970 €	102 €	153 €	153 €	230 €
TRANCHE 5 à partir de 1971 €	153 €	230 €	230 €	345 €

- Les élèves en internat sur la CCGAM bénéficient du tarif préférentiel.
- Le tarif enfant est appliqué pour les étudiants et les demandeurs d'emploi (sur présentation carte).
- Les élèves en cours d'instrument et participant à l'Harmonie seront exonérés du 3^e trimestre. En outre, ils pourront bénéficier d'un instrument gratuit toute l'année.

- 2) Cours collectifs seuls :
- **27 € par trimestre tarif préférentiel (habitants de la CCGAM)**
 - **41 € par trimestre tarif plein (habitants hors CCGAM)**

II) Une majoration de 50 % par cours supplémentaire sera appliquée sur les tarifs ci-dessus.

III) Locations d'instruments (tarif mensuel) :

- **26 € tarif préférentiel / 39 € plein tarif** pour les deux premières années scolaires
- **39 € tarif préférentiel / 59 € plein tarif** pour la troisième année scolaire.
- **51 € tarif préférentiel / 77 € plein tarif** à partir de la quatrième année scolaire.

IV) En cas de modification des cours en raison de mesures sanitaires exceptionnelles (Covid par exemple), un tarif spécifique sera appliqué ainsi :

- Tous les cours sont donnés à distance, aucune présence au Conservatoire → réduction de 50 % du tarif des cours
- Les cours d'instruments uniquement sont donnés en présentiel → réduction de 25% du tarif des cours.
- Exonération totale pour les élèves n'ayant que des cours collectifs qui sont dans ce cas supprimés.

* **Calcul du quotient à partir de votre Avis d'Imposition 2021** (à fournir au secrétariat avant mi-octobre) :
Diviser LE REVENU IMPOSABLE par 12, puis par le nombre de parts. Le résultat vous situe dans une des 5 tranches du tableau.